

## CONSEIL MUNICIPAL

### Procès-Verbal de la Réunion du 28/04/2025 (20h30)

**Nombre de Conseillers** En exercice : 14 - Présents : 8 - Votants : 12 - Pour : 12 Contre : 0 Nul : 0

**Date de Convocation** : 22/04/2025

**Date d'Affichage** : 02/05/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt huit février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CHANTRIGNE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Françoise DUCHEMIN, Maire.

**Etaient présents** : Mme DUCHEMIN F, M. BIZEUL T, M MILLET C, Mme MAREAU, M. CHENEL A, M FAVRE L, Mme GARDRAT, Mme AMIARD G, Mme POUSSIER, M HUILLERY M , , Mme GUICHART A Mme TRAVERS B

**Absents** : M. COTTEREAU F, M. CORNU J , excusés.

M. Maxime HUILLERY a été élu **secrétaire**.



### Procès-verbal de la réunion du 18/02/2025

Madame le Maire invite les membres à faire part de leurs commentaires sur le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 18/02/2025. Sans remarque particulière, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **DL2025-13CM - Dénomination et numérotation des 4 logements construits par Mayenne Habitat**

Il appartient au Conseil Municipal de choisir par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L. 2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Il convient d'identifier clairement les adresses des maisons et de procéder à leur numérotation.



Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

de **NOMMER** les 4 futurs logements :

- Résidence Hercent Madeleine

=> de **NUMEROTER** les maisons de la résidence suivant le plan joint à la présente délibération.

=> de **DIRE** que l'acquisition des nouvelles plaques de rues ainsi que celles des nouvelles numérotations seront financées par la commune.

Ce nom rend hommage à Madeleine Hercent généreuse donatrice au CCAS de Chantrigné (dissous en 2015).

### **DL2025-14CM - Tarifs Cantine, Garderie - Année scolaire 2025/2026**

Madame le Maire dresse le bilan de l'année écoulée. Elle rappelle au conseil municipal les tarifs 2024-2025 appliqués pour la cantine et la garderie.

**CANTINE** Repas Enfant : 3,90 €                      Repas Adulte : 5,60 €  
**GARDERIE** Foyer imposable : la demi-heure : 0,90 €  
 Foyer non imposable : la demi-heure : 0,85 €  
 petit déjeuner et goûter inclus.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**DECIDE de modifier les tarifs depuis 2023,**

**FIXE** ainsi qu'il suit les tarifs applicables pour l'année scolaire 2025-2026 :

**CANTINE** Repas Enfant : **4,00 €**                      Repas Adulte : **5,60 €**  
**GARDERIE** Foyer imposable : la demi-heure : **0,90 €**  
 Foyer non imposable : la demi-heure : **0,85 €**  
 petit déjeuner et goûter inclus.

## **DL2025-15CM - Tarifs Accueil du Mercredi - Année scolaire 2025/2026.**

Madame le Maire fait part que suite au passage à la semaine scolaire de 4 jours depuis septembre 2017, et compte tenu des besoins des familles, un accueil garderie est organisé le mercredi matin. Elle invite le conseil municipal à délibérer sur le prix à appliquer pour ce renouvellement de prestation.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

**DECIDE de modifier les tarifs depuis 2024,**

**FIXE** ainsi qu'il suit les tarifs applicables pour l'accueil du mercredi matin de l'année scolaire 2025-2026

**De 8h à 14h00 :** Garderie Forfait fixé à 5 € par mercredi matin.

## **DL2025-16CM - Location Salle de Loisirs et remboursements divers - Tarifs applicables en 2026.**

Après examen du bilan de fonctionnement de la Salle en 2023,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas modifier les tarifs de location de la Salle des Loisirs pour l'année 2025 (voir tableaux ci-joints). Les arrhes de réservation ne sont demandées que pour les particuliers (non concernés associations locales, administrations et traiteur de Chantrigné). En cas d'annulation du contrat de location, les arrhes ne pourront être restitués qu'en cas de motif grave (maladie, décès). Il est rappelé que des heures complémentaires seront facturées aux locataires en cas de non-respect des conditions d'entretien prévues par le règlement.

### **PRATIQUES SONORES ET MUSICALES**

Vu l'ampleur des pratiques sonores,

Vu les réclamations des riverains (respect du droit au calme), il est apparu nécessaire de réglementer les lieux diffusant de la musique amplifiée.

Concernant les sonorisations, les utilisateurs veilleront scrupuleusement au respect du voisinage, en modérant le volume sonore à partir de 2h du matin.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

#### **Transfert compétence Eau/Assainissement**

Mme le Maire informe qu'il n'y a plus d'obligation du transfert de compétence eau et assainissement. Ce point sera revu au moment du départ en retraite de Roland Epiard.

#### **Chantiers Argent de poche**

Les chantiers suivants sont proposés : Peinture à divers endroits, entretien des espaces verts. Ils auront lieu du 28 juillet au 1<sup>er</sup> août 2025 et seront encadrés par Roland, Claude et Martine.

#### **Synthèse financière**

Mme le Maire présente le bilan dressé par le service de gestion comptable de la Trésorerie de Mayenne.

## **Restaurant**

M. Barbot, qui s'était porté candidat pour la reprise du restaurant s'est désisté faute de financement et par manque d'expérience, il a fait le choix d'être cuisinier salarié.

Deux nouvelles candidatures sont actuellement étudiées.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Affiché le : 02/05/2025

Ont signé au registre tous les membres présents.

Les membres du Conseil Municipal,

Le secrétaire,

Le Maire,

### **Registre des délibérations 2025 :**

VOTE des subventions 2025

DL 2025-01CM – Délibération relative à la redevance Consommation d'eau potable et à la redevance pour performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2025.

DL 2025-02CM – Délibération relative à la redevance Performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025

DL 2025-03CM – Acquisition de terrains en vue de l'aménagement de sentiers aux abords de la carrière.

DL 2025-04CM – Adhésion à la Convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public : Cuisine Bassin des Vallées.

DL2025-05CM – Convention antenne-relais – Contrat de bail avec CELLNEX France INFRASTRUCTURES.

DL2025-06CM - Affectation des Résultats 2024

DL2025-07CM - Approbation Compte Financier Unique (CFU) 2024.

DL2025-08CM- Vote du Budget Primitif de l'exercice 2025

DL2025-09CM Vote Taux d'imposition 2025

DL2025-10CM - Participation 2025 des Services Eau et Assainissement

DL2025-11CM – Charte Solidarité-Eau

DL2025-12CM – Admission en non-valeur – budgets eau et assainissement

DL2025-13CM – Dénomination et numérotation des 4 logements construits par Mayenne Habitat

DL2025-14CM – Tarifs cantine, garderie – Année scolaire 2025/2026

DL2025-15CM – Tarifs accueil du mercredi – Année scolaire 2025/2026

DL2025-16CM – Location Salle de Loisirs et remboursements divers – tarifs applicables en 2026